

TARIFS PARTICULIERS/ENTREPRISES - salle polyvalente ESPACE DES "COULINES" SAINT LYPHARD

Renseignements à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture : 02 40 91 41 08

(MAJ - CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2025)

Toute réservation doit se faire IMPÉRATIVEMENT par écrit à l'attention de Monsieur le Maire de Saint-Lyphard, 1 rue de Kério, 44410 SAINT-LYPHARD



	SURFACE m ²	PARTICULIERS		ECOLES LYPHARDAISES et du SIVOM et CAP ATLANTIQUE (sans caution)	ENTREPRISES			CAUTION SALLE	CAUTION MENAGE (1)		
		SAINT-LYPHARD	EXTERIEUR		INSTITUTIONNELS (sans caution)	SAINT-LYPHARD	EXTERIEUR				
Salle des IRIS + bar	100 m ²	1 jour	441 €	551 €	GRATUIT	121 €	441 €	551 €	500 €	100 €	
		1 jour + cuisine	660 €	770 €	219 €	340 €	660 €	770 €	1 000 €	250 €	
		2 jours	530 €	640 €	GRATUIT	298 €	530 €	640 €	500 €	100 €	
		2 jours + cuisine	793 €	903 €	263 €	517 €	793 €	903 €	1 000 €	250 €	
		forfait week-end (2)	593 €	703 €		385 €	593 €	703 €	500 €	100 €	
		forfait week-end + cuisine	856 €	966 €		604 €	856 €	966 €	1 000 €	250 €	
Salle des ROSEAUX + bar	300 m ²	1 jour	771 €	1 101 €	GRATUIT	286 €	880 €	1 101 €	1 000 €	200 €	
		1 jour + cuisine	990 €	1 320 €	219 €	505 €	1 099 €	1 320 €	1 500 €	350 €	
		2 jours	1 023 €	1 353 €	GRATUIT	538 €	1 132 €	1 353 €	1 000 €	200 €	
		2 jours + cuisine	1 281 €	1 610 €	263 €	801 €	1 395 €	1 610 €	1 500 €	350 €	
		forfait week-end (2)	1 212 €	1 542 €			1 322 €	1 542 €	1 000 €	200 €	
		forfait week-end + cuisine	1 475 €	1 805 €			1 585 €	1 805 €	1 500 €	350 €	
Site (Salle Iris et Roseaux + bar)	400 m ²	1 jour	990 €	1 486 €	GRATUIT	370 €	1 101 €	1 486 €	1 500 €	250 €	
		1 jour + cuisine	1 209 €	1 705 €	219 €	589 €	1 320 €	1 705 €	2 000 €	400 €	
		2 jours	1 327 €	1 823 €	GRATUIT	706 €	1 353 €	1 823 €	1 500 €	250 €	
		2 jours + cuisine	1 590 €	2 086 €	263 €	969 €	1 610 €	2 086 €	2 000 €	400 €	
		forfait week-end (2)	1 579 €	2 075 €			1 542 €	2 075 €	1 500 €	250 €	
		forfait week-end + cuisine	1 842 €	2 338 €			1 805 €	2 338 €	2 000 €	400 €	
Bar + terrasse extérieure/journée		200 m ²	65 €	130 €	GRATUIT	260 €	130 €	130 €	250 €	100 €	
Ménage obligatoire à charge de l'utilisateur											

(1) CAUTION MENAGE : une salle rendue non rangée, non balayée, excessivement sale, pourra faire l'objet d'une retenue de la caution ménage

(2) : du vendredi 14h00 au lundi 2h (arrêt festivités)

OBLIGATION SECURITE INCENDIE :

SPECTACLE (usage de la scène avec décors) : quelle que soit la capacité d'accueil un agent SSIAP est requis

AUTRES USAGES : quel que soit l'effectif - obligation de présence, tout au long de l'évènement, d'un personnel identifié sécurité incendie et sensibilisé aux moyens de secours pour tous les usages de la salle sauf les spectacles,

La préparation de la salle ne peut pas se faire en dehors des jours et horaires de location de la salle.